



# GENERALI

SA - Tour Louise, Avenue Louise, 149 - 1050 Bruxelles  
Tél. (02) 403 87 51 - Téléfax (02) 403 88 99  
Entreprise d'assurances agréée sous le code n° 0145  
N° entreprise 0403.262.553 - RPM Bruxelles



**BANCA  
MONTE  
PASCHI  
BELGIO**

www.montepaschi.be

**VENTISEI**  
di GENERALI

**VENTISEI**  
Dynamico

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION à renvoyer à Banca Monte Paschi SA**

**Back Office Crédit | 24, rue Joseph II | 1000 Bruxelles | - Fax + 32 2 220.73.67 | e-mail : lifeinsurance@bmpb.be**

### I. SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom (de jeune fille pour les femmes)	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	Prénom	
Régime linguistique	<input type="checkbox"/> FR <input type="checkbox"/> NL	Nationalité	
Adresse (rue, n° et bte) (résidence habituelle en Belgique)			
Code postal, localité, pays			
Tél.		N° de Registre National (*)	
Lieu et date de naissance			
Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Cohabitant légal <input type="checkbox"/> Autre		
Profession (description précise)			

### II. SOUSCRIPTION

Contrat	<input type="radio"/> Ventisei di Generali <input type="radio"/> Ventisei Dynamico
Effet du contrat	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> (par défaut, date du versement)
Durée du contrat	<input type="text"/> 8 ans
Versement unique	<input type="text"/> € minimum € 2 000

### III. RETRAITS PLANIFIES

Uniquement si le contrat prévoit un versement de minimum € 12 500.  
Retraits planifiés de minimum € 625 et maximum 15 % du versement par an.

Fréquence	<input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> annuelle
Montant fractionné	<input type="text"/> € (net de frais et de précompte mobilier)
Durée	<input type="text"/> ans
Paiements effectués par la compagnie	<input type="checkbox"/> le 1 <sup>er</sup> du mois <input type="checkbox"/> le 15 du mois
Versements sur le compte	<input type="text"/> Titulaire du compte .....

(aucun autre moyen de paiement ne sera accepté)

### IV. MODE DE PAIEMENT DU VERSEMENT

Client BMPB : j'autorise la Banca Monte Paschi Belgio à débiter mon compte nr.  du montant susmentionné.

Pas encore client BMPB : vous allez recevoir par courrier les modalités de versement.

### V. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

1) Avez-vous exercé ou exercez-vous encore un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international ?  Oui  Non

2) Vos parents, enfant(s) ou conjoint ont-ils exercé ou exercent-ils encore un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international ?  Oui  Non

Le souscripteur autorise GENERALI BELGIUM SA, maître du fichier, à traiter ses données en vue de permettre la prestation de services à la clientèle, l'évaluation du risque, l'émission et la gestion des contrats, la gestion des indemnités, l'établissement de statistiques et la promotion. Ils l'autorisent aussi à communiquer au GIE Datassur les données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et de la gestion des contrats et sinistres y relatifs.

Fait à , le  /  /

(\*) Joindre une photocopie lisible recto-verso du document d'identité du souscripteur ainsi qu'un document susceptible de faire preuve de l'adresse si celle-ci n'y est pas mentionnée.

Signature (à faire précéder de la mention «lu et approuvé»)  
Le souscripteur

Le document qui vous est remis est un bulletin de souscription d'un contrat de capitalisation de la branche 26. Cette souscription n'oblige ni la compagnie d'assurance ni le candidat-souscripteur à conclure le contrat. Si le candidat-souscripteur renonce au contrat dans un délai de 30 jours à compter de la réception par la compagnie du versement, son versement lui est remboursé. Le soussigné déclare avoir reçu au moment de la signature de ce bulletin de souscription, la copie complète du présent document.

#### TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La loi relative aux traitements des données à caractère personnel du 8 décembre 1992 est d'application sur le traitement des données collectées par la présente. Cette loi offre aux personnes assurées un droit d'accès et de rectification de ces données auprès du maître du fichier et de Datassur (situé Square de Meeûs, 29 à 1000 Bruxelles - services 'fichiers'). En plus, elles peuvent consulter le registre public auprès de la Commission de la protection de la vie privée.



Les fiches «Info Financière» sont disponibles sur www.generali.be.

GV/PR 661 - 05/2008